

# Les maîtres du chat Mimi tué à coup de fusil, très affectés



■ Blessé, Mimi a laissé les traces de son sang sur la boîte aux lettres avant de s'effondrer dans le séjour. Photo F. G.

Mimi, chat domestique de 5 ans, a été abattu samedi d'un coup de fusil. Ses maîtres, la famille Perrin, ont déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Il était environ 12 h 45 samedi 5 mars, quand la quiétude du repas des habitants du chemin du Crêt de Popey, est troublée par un coup de feu. « On a entendu une détonation et on n'est pas les seuls, nos voisins aussi s'en sont rendu compte. Ça nous a étonnés, car ce n'est pas la période de la chasse. » Michel Perrin, retraité de 68 ans qui habite avec sa femme une maison dans le chemin, ne sait pas alors qu'il est concerné au premier chef par ce qui vient de se passer.

## 40 plombs dans le corps

En effet, l'un des deux chats du couple, vient d'être la cible de ce coup de feu. Mimi mettra quelques minutes à rentrer à la maison et s'écrouler, en sang, dans le séjour. « On a tout de suite vu qu'il saignait, ma femme a hurlé en le voyant. Je l'ai emmené immédiate-

ment chez le vétérinaire qui a tout de suite dit « votre chat est plombé ». Et en effet, à la radio, on distingue très nettement les plombs en question. J'en ai compté au moins 40 rien que sur la partie centrale de son corps. »

La vétérinaire administre un médicament contre la douleur mais rien ne pourra être fait pour sauver l'animal, qui avait plusieurs hémorragies internes. « Elle nous a appelés deux heures plus tard pour nous dire que Mimi était mort, raconte Michel Perrin. Ça nous a beaucoup marqués. C'est un passage à l'acte qui fait peur. Est-ce que quelqu'un nous en veut ? D'accord, ce n'est qu'un chat, mais il faisait partie de nous. On n'était pas allé le chercher, c'est lui qui nous avait choisis il y a presque 5 ans... Un jour, il est entré chez nous, on l'a caressé, on lui a donné à manger, et il est resté. »

Mimi avait déjà été blessé il y a 4 ans. Après trois jours de disparition, il était revenu chez ses maîtres visiblement blessé, « comme s'il s'était extirpé d'une mâchoire qui se serait refermée sur lui... Il avait des marques sur le train arrière. » Une mauvaise rencon-

tre avec un autre animal, ou un piège ? Mimi avait déjà eu beaucoup de chance de s'en sortir. Samedi, celui ou celle qui lui a tiré dessus ne lui en a guère laissé. « On se demande pourquoi, se désole son ancien maître. On n'accuse personne, mais ce n'est pas un accident c'est sûr. On n'est pas en période de chasse et de toute façon on est au milieu des maisons. » Une plainte a été déposée en gendarmerie.

## C'est un délit réprimé par la loi

« On prend les choses au sérieux et on va mener une enquête, confirme-t-on du côté des gendarmes. C'est un délit réprimé par la loi (lire par ailleurs). Et de toute façon, utiliser une arme dans un quartier résidentiel pose problème. » Pour le moment, aucun autre fait de ce genre n'est à déplorer. Michel Perrin a laissé une affiche chez les commerçants du coin, appelant d'éventuels témoins à se signaler. Depuis samedi, Tyminou, l'autre chat du couple, passe beaucoup de temps devant l'entrée de la chatière, attendant en vain son ancien compagnon.

Frédéric Guillon

## REPÈRE

### Ce que dit la loi

L'infraction de mauvais traitements envers un animal domestique, prévue à l'article R. 654-1 du Code pénal, est punie d'une amende dont le montant maximum est de 750 €.

L'article 521-1 du Code pénal punit les sévices graves ou actes de cruauté commis sur un animal domestique d'une peine de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 €

d'amende.

Le Code pénal réprime le fait d'occasionner la mort ou la blessure d'un animal domestique, de façon involontaire, par une peine d'amende d'un montant maximal de 450 €. Donner volontairement et sans nécessité la mort à un animal domestique est passible d'une peine d'amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.



■ Le corps de Mimi, criblé